

Province de Québec, le 6 avril 2009
Municipalité La Rédemption.

Mardi, le six (6) avril 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron, Denis Soucy et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse. Annie Dubé, directrice générale était présente.

2. Ouverture de la séance.

10-63 Mme. La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars.

10-64 Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars dernier, et il est proposé par Patricia Lavoie et appuyé de Carmen Morisset et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2010 tel que lu et présenté.

4. Correspondance.

10-65 - Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité autorise Gaétan Pouliot, dir. des travaux publics, et Jean-Marc Deschênes, opérateur de machinerie à suivre la formation sur le règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds et la vérification avant départ, qui se tiendra à Rimouski, le 13 avril prochain. Le coût de la formation est de 160 \$ plus les taxes.

10-66 - Pour faire suite à une lettre reçue de Développement Multiressources, il est proposé par Denis Soucy appuyé de Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption appui le projet d'étude de faisabilité en récréotourisme et écotourisme ainsi qu'en tourisme culturel et patrimonial.

10-67 - Pour faire suite à une demande d'appuie de la Coalition des Sans-Chemise du Bas-Saint-Laurent composée d'Action Chômage Kamouraska, du conseil régional de la FTQ, du Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN) et du Syndicat de la Fonction Publique du Québec (SFPQ), il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé de Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption demande au Ministre des Ressources humaines et du Développement social, L'honorable Diane Finley, de rendre permanente la mesure transitoire de la bonification du taux de chômage pour la région du Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord.

10-68 - Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption effectue un don de cinquante (50\$) dollars à La Fabrique de La Rédemption pour les aider à la publication de leur feuillet paroissial.

5. Acceptation des comptes.

10-69 Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Denis Soucy appuyé de Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers

l'acceptation des comptes au montant de **65,563.20 \$**. (Comptes en annexe au procès verbal).

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 mars 2010.

10-70 Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 mars, il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé de Carmen Morisset et résolu que la municipalité adopte le procès-verbal, tel que lu et présenté.

7. Proclamation de la semaine de la santé mentale.

Considérant que la semaine de la santé mentale se déroulera du 3 au 9 mai sous le thème (Es-tu entouré? Un réseau, ça se construit! »;

Considérant l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi protéger sa santé mentale;

Considérant qu' « être bien dans sa tête » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités peuvent encourager des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine;

Considérant que le slogan « Es-tu bien entouré? Un réseau ça se construit! » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et plus précisément à porter attention à son entourage proche ou éloigné.

10-71 **Par conséquent**, je, Isabelle Dupont, mairesse de la municipalité de La Rédemption, proclame la semaine de la santé mentale dans la municipalité de La Rédemption, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment d'appartenance pour briser l'isolement et protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

8. Résolution d'adoption du code d'éthique.

10-72 Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Simon-Yvan Caron que la municipalité de La Rédemption ne se dote pas d'un code d'éthique. La proposition passe au vote : 5 pour, 1 contre, proposition acceptée.

9. Résolution d'adhésion au Carrefour action municipal (renouvellement).

10-73 Il est proposé par Brigitte L. Dupont appuyé de Carmen Morisset et résolu unanimement que la municipalité adhère au Carrefour action municipale et famille au montant de 75.07\$ taxes incluses.

11. Affaires nouvelles :

10-74 **A. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 mars dernier.**

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 mars dernier, il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Patricia Lavoie et résolu unanimement que la municipalité adopte le procès-verbal, tel que lu et modifié.

B. Résolution adoption du règlement 2010-03.

10-75 Il est proposé par Jean-Yves Deschênes appuyé de Denis Soucy et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2010-03, intitulé : Règlement numéro 2010-03 décrétant un emprunt de 188,431\$ et une dépense de 188,431\$ afin d'acquérir un camion autopompe et équipements pour se conformer au schéma de couverture de risque.

C. Demande d'une carte de crédit pour la municipalité.

10-76 Il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé de Brigitte L. Dupont et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption demande une carte de crédit avec une marge de 1000\$ pour pallier à des achats imprévisibles ou des réservations déjà autorisées par le conseil.

D. Code d'accès et une clef au garage municipal pour le Chef pompier.

10-77 Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Brigitte L. Dupont et résolu unanimement que la municipalité autorise que le chef pompier, Richard Dupont obtienne un code d'accès et une clef pour le garage municipal.

E. Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société! »

CONSIDÉRANT que les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;

CONSIDÉRANT que l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduit à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT que les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT qu'un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;

CONSIDÉRANT que la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2,500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir les dits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT que les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux États-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

10-78 Il est proposé par : Denis Soucy

Et appuyé par : Carmen Morisset

Que la municipalité de La Rédemption adopte la présente résolution et qu'elle engage le Gouvernement du Québec à :

A) Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;

B) Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassement de réacteurs nucléaires; par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois;

C) Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou d'ailleurs dans le monde;

D) Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;

E) Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :

1) D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire;

2) D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec;

3) De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs;

4) D'insérer dans le schéma d'aménagement de la municipalité les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur son territoire.

(1) Référence : motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du P.Q. du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Laviolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »

F. Formation pour Annie Dubé, dir. gén.

10-79 Il est proposé par Simon-Yvan Caron appuyé de Carmen Morisset et résolu unanimement que la municipalité accepte que Annie Dubé, dir. générale aille en formation le 21 octobre prochain à Rimouski. Formation offerte par l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) et sera remboursée par la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec), seulement les frais de transports et de dîner seront absorbés par la municipalité.

G. Adhésion 2010-2011 à l'URSL.

Résolution non de mise.

H. Numéro civique pour le matricule 7062-08-9070.

10-80 Pour faire suite à une demande d'un propriétaire, il est proposé par Carmen Morisset appuyé Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption accepte d'accorder un numéro civique pour le propriétaire du lot 41-P, rang 6, matricule 7063-32-1050.

I. Conférence Web juridique destinée aux élus.

10-81 Il est proposé par Denis Soucy appuyé de Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que les élus municipaux suivent la formation intitulé : Les conflits d'intérêts et les obligations de l'élu municipal qui aura lieu le mercredi 28 avril à 10h30 au bureau municipal par internet. Le coût est fixé à 56.44\$.

J. Formation sur les lois municipales pour la directrice générale.

10-82 Il est proposé par Carmen Morisset appuyé de Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise Annie Dubé, dir. générale à suivre la formation : Les lois municipales : comment s'y retrouver? Et réussir les séances du conseil, qui aura lieu à Matane, le jeudi, 6 mai prochain. Le coût de la formation est fixé à 215.00 \$ plus les taxes, les frais de déplacement et repas du midi.

K. Ouverture de la cour de l'église.

Déjà traité.

12. Période de questions.

13. Fermeture de l'assemblée.

¹⁰⁻⁸³ Après la période de questions, il est proposé par Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à 22h15.

Isabelle Dupont, mairesse

Annie Dubé, dir.gén./sec.trés.